

COMMUNE DE PAPEETE

DÉLIBÉRATION N° 2024-91
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Date de la convocation :	
11 octobre 2024	
Date de séance :	
17 octobre 2024	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
18 octobre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	19
Procurations	09
Votants	28
Pour	28
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana		X	BUIILLARD Michel
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	CHAMPS Agnès
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana		X	TEATA Marcelino
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	BORDET Patrick
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	CHING Francis
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

**PORTANT CREATION ET
MODIFICATION
D'EMPLOIS PERMANENTS**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

19 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les établissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu la délibération n°2018-82 du 5 juillet 2018, portant ouverture et modification d'emplois à temps complet dans le cadre de l'intégration du personnel dans la fonction publique communale ;

Vu la délibération n°2018-117 du 27 novembre 2018, portant création et modification d'emplois permanents à temps complet du cadre d'emplois « Maîtrise » de la fonction publique communale ;

Vu la délibération n°2021-108 du 09 décembre 2021, portant création et modification d'emplois permanents à temps complet;

Vu la délibération n°2023-102 du 26 octobre 2023, portant création et modification d'emplois permanents ;

Vu le dernier tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de PAPEETE ;

Vu le rapport n°2024- 53 du 10 octobre 2024 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3^{ème} adjoint au Maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

ADOpte

Article 1 : Sont approuvées la création et la modification des emplois permanents telles que présentées aux annexes 1 et 2 de la présente délibération.

Article 2 : Est approuvé le tableau des emplois permanents tel que présenté à l'annexe 3 de la présente délibération.

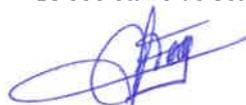
Article 3 : La dépense correspondante est imputable au budget communal.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

**Annexe 1 – À LA DÉLIBÉRATION N°2024-91 CM DU 17 OCTOBRE 2024
Portant créations d'emplois permanents à temps complets**

Cadre d'emploi	Grade	Emploi	Nbre	Temps
Maîtrise-B	Tous grades	Administrateur des systèmes réseaux	1	100%
		Assistant(e) de gestion administrative du foncier	1	
		Assistant(e) de gestion administrative, financière et comptable	1	
Application-C	Tous grades	Agent de gestion administrative	1	
		Animateur sportif	1	
		Coordinateur de quartier	2	
Exécution-D	Tous grades	Agent d'entretien et de maintenance	1	
		Agent d'animation	1	

TOTAL 9

**Annexe 2 – À LA DÉLIBÉRATION N°2024-91 CM DU 17 OCTOBRE 2024
Portant modifications d'emplois permanents à temps complets**

Cadre d'emploi	Grade	Affectation	Emploi	Nbre	Temps
Annexe à la délibération n°2018-82 du 05/07/2018					
Application-C	Adjoint principal	DASC	Agent d'état-civil	-1	100 %
	Tous grades		Agent de gestion administrative	1	
Annexe à la délibération n°2018-117 du 27/11/2018					
Maîtrise-B	Tous grades	DAF-DCPCG	Responsable des régies communales	-1	100 %
			Responsable de régie	1	
Annexe à la délibération n°2021-108 du 09/12/2021					
Application-C	Adjoint	DEC	Agent de gestion administrative	-1	100 %
	Tous grades			1	
Annexe à la délibération n°2023-102 du 26/10/2023					
Application-C	Adjoint principal	DMM	Agent de gestion administrative et comptable	-1	100 %
	Tous grades		Adjoint de surveillance et de sécurité	1	
Application-C	Adjoint	DMM	Agent de gestion administrative et comptable	-1	100 %
	Tous grades			1	

TOTAL 5

Annexe 3 – À LA DÉLIBÉRATION N°2024-91 CM DU 17 OCTOBRE 2024
Tableau des emplois permanents à temps complet

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A- Conception et Encadrement	Conseiller principal	6
	Conseiller qualifié	8
	Conseiller	15
	Directeur de police municipale	1
	Capitaine	1
	Grade minimum : Conseiller à grade maximum : Conseiller qualifié	1
	Grade intermédiaire : Conseiller qualifié A grade principal : Conseiller principal	1
	Grade minimum : Conseiller A grade maximum : Conseiller principal	7
	B- Maîtrise	Technicien principal
Technicien		30
Chef de service de classe exceptionnelle		2
Lieutenant		1
Major		1
Grade minimum : Technicien à grade maximum : Technicien principal		11+3=14
C- Application	Adjoint principal	87-2=85
	Adjoint classe exceptionnelle provisoire	2
	Adjoint	136-2=134
	Brigadier	21
	Gardien à Brigadier	3
	Gardien	34
	Adjudant	9
	Sergent de classe exceptionnelle	1
	Sergent	6
	Grade minimum : Adjoint à grade maximum : Adjoint principal	17+4=21+4=25
D- Exécution	Agent principal	55
	Agent qualifié	71
	Agent	69
	Agent de sécurité publique qualifié	2
	Agent de sécurité publique principal	2
	Caporal	11
	Sapeur	7
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent qualifié	3
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent principal	9+2=11
	Total général (I)	662

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON-COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
D- Exécution	Agent	105
	Total général (II)	105

Total général (I + II)	767
---------------------------------	------------

COMMUNE DE PAPEETE

Rapport n° 2024 – 53 Relatif à un projet de délibération portant création et modification d'emplois permanents

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la fonction publique communale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaire au bon fonctionnement des services. Aussi, afin de renforcer les besoins de certains services, il vous est proposé de créer et de modifier QUATORZE (14) emplois permanents à temps complet comme suit :

En ce qui concerne la création d'emplois, il est proposé de créer :

- ❖ TROIS (3) emplois de catégorie B, ouverts à l'ensemble des grades, afin de promouvoir en interne les nouveaux lauréats issues du dernier concours organisé par le Centre de gestion et de formation :
 - UN (1) emploi au sein de la Direction de l'emploi, de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale en qualité « d'assistant(e) de gestion administrative, financière et comptable » afin de renforcer le service administratif chargé de la gestion budgétaire des actions de la direction ;
 - UN (1) emploi au sein de la Direction des services techniques, « d'assistant(e) de gestion administrative du foncier » pour améliorer l'instruction des dossiers complexes et techniques ;
 - UN (1) emploi au sein du bureau du système d'information et de communication de la Direction générale des services, en qualité « d'administrateur des systèmes réseaux » afin de maintenir un réseau informatique de qualité.
- ❖ QUATRE (4) emplois de catégorie C, ouverts à tous les grades :
 - TROIS (3) emplois au sein de la Direction de l'emploi, de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale :
 - deux (2) emplois de « coordinateur de quartier » afin de développer les activités des Maisons de quartier ;
 - un (1) emploi « d'animateur sportif » pour compléter l'équipe du centre nautique « Hititai ».
 - UN (1) emploi au sein de la Direction des ressources humaines, en qualité « d'agent de gestion administrative » afin de consolider l'effectif polyvalent du service.
- ❖ DEUX (2) emplois de catégorie D, ouverts à tous les grades :
 - DEUX (2) emplois au sein de la Direction de l'emploi, de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale :
 - un (1) emploi « d'agent d'entretien et de maintenance », pour renforcer l'équipe d'entretien et de maintenance du stade Willy Bambridge ;
 - un (1) emploi « d'agent d'animation », pour participer au renforcement des actions sociales de l'équipe d'animation et de gestion des équipements de proximité.

En ce qui concerne la modification d'emplois, il est proposé de modifier :

- TROIS (3) emplois affectés auprès de la Direction du Marché municipal :
 - un (1) emploi vacant de « responsable des régies communales » de catégorie B ouvert à tous les grades. Il est proposé de modifier l'intitulé de cet emploi en qualité de « responsable de régie » pour l'ouvrir au recrutement. Cette modification vise à préparer le remplacement du régisseur du Marché dont le départ est prévu avant la fin de cette année ;
 - un (1) emploi vacant « d'agent de gestion administrative et comptable » de catégorie C du grade d'adjoint principal. Il est proposé de modifier l'intitulé de cet emploi en qualité « d'adjoint de surveillance et de sécurité » et d'élargir les grades afin de procéder au remplacement de l'agent titulaire décédé cette année ;
 - un (1) emploi de catégorie C, pour lequel il est nécessaire de corriger une « coquille » au niveau du grade de l'emploi concerné de la délibération n°2023-102.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2024

Application agréée E-legalite.com

- UN (1) emploi vacant « d'agent d'état civil » de catégorie C du grade d'adjoint principal de la Direction des affaires sociales et civiles. Il est proposé de modifier l'intitulé de cet emploi en qualité « d'agent de gestion administrative » et d'élargir les grades. Cet emploi sera pourvu par voie de mutation interne afin de préparer le départ à la retraite d'un agent affecté au dispensaire de Papeete.
- UN (1) emploi vacant « d'agent de gestion administrative » de catégorie C, au grade d'adjoint, de la Direction de l'éducation et de la culture. Il est proposé d'ouvrir celui-ci à l'ensemble des grades afin qu'il puisse être pourvu par la voie de la mobilité interne.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete le 10 octobre 2024
Le Rapporteur,
Le 3^{ème} adjoint au Maire

René TEMEHARO

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2024

Application agréée E-legalite.com